

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1441

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Goujon, M. Goasguen, M. Guillet, M. Herbillon, M. Berrios,
M. Kossowski et M. Devedjian

ARTICLE 17 SEPTDECIES

Après l'alinéa 18, insérer les deux alinéas suivants :

« *i bis*) Le même 4° du même II complété par un *e* ainsi rédigé :« *e*) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le tourisme dans la Métropole du Grand Paris revêt une dimension nationale et internationale. Le morcellement de cette compétence nuit à l'efficacité des politiques menées. Il est donc proposé de transférer cette compétence au niveau de la métropole du Grand Paris.